ART. 9 N° 39

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX, DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

41

AMENDEMENT

N º 39

présenté par

M. Larrivé, M. Bonnot, M. Straumann, M. Marsaud, M. Cochet, Mme Marianne Dubois, M. Foulon, M. Cinieri, M. Sordi, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, M. Gérard, M. Abad et M. Gosselin

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.